

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 15 décembre 2022 à 19 h 30 au sous-sol du 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles

Présences : M. Pierre Bossé, maire
 MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Serge Demers, conseiller # 2
 Luc Sirois, conseiller # 4
 Simon Bois, conseiller # 5

Absence motivée : Mme Josée Sirois, conseillère # 6

L'avis de convocation a été remis tel que requis par le code municipal à tous les membres du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Comptes
3. Fermeture du bureau à Noël
4. Surplus – Affectation (Fosses, ...)
5. Réponses du conseil de LDA aux questions posées par le MAMAH pour la fusion
6. Gestion, directeur, .. – Sécurité incendie
7. Drag de motoneige
Période de questions
8. Clôture de la séance

2. COMPTES

AUCUN COMPTE PRESSANT.

3. FERMETURE DU BUREAU TEMPS DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé du 23 au 27 décembre 2022 (inclusivement), ouvert les 28 et 29 décembre et Fermé du 30 décembre 2022 au 3 janvier 2023 (inclusivement).

De retour le 4 janvier 2022et réunion lundi, le 9 janvier 2023.

302-22 **4. SURPLUS – AFFECTATION**

Il est proposé par Le conseiller Monsieur Michel Dubé

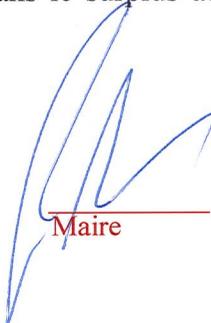
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transfère au Surplus fosses septiques (GL 55-99200) le revenu de 2022 (GL 01-21218) de 8 440 \$.

Selon la résolution 225-22 qu'un montant annuel de 2 000 \$ du surplus de l'année 2022 soit transféré dans le nouveau Fonds réservé (55-16000-000) pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

Selon la résolution 88-22 qu'un montant de 29 974 \$ (29 973.72 \$) soit soustrait du surplus accumulé non affecté (GL 59-11000) pour participation municipale au projet de réfection des Loisirs (PSISRPE).

Qu'un montant correspondant en la différence entre les revenus aqueduc et égouts et les dépenses réelles soit transféré dans le surplus aqueduc et égout (55-99100-003).

Et que le restant du surplus de l'année 2022 soit transféré dans le surplus accumulé général non affecté.


Maire


DG

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

303-22 5. RÉPONSES DU CONSEIL DE LDA AUX QUESTIONS POSÉES PAR LE MAMAH POUR LA FUSION

Réponses suggérées pour répondre au Courriel de Denis côté du MAMH du 02-12-2022 concernant le projet de regroupement avec Saint-Guy

Comme convenu, voici les informations à quérir auprès de vos conseils respectifs :

1 La collecte des matières résiduelles est différente. MRC pour St-Guy et RIDT pour Lac-des-Aigles. Nous convenons qu'il serait légal de conserver (avec entente intermunicipale) ces systèmes différents pour deux parties de territoire de la future municipalité. Êtes-vous en faveur qu'il n'y ait qu'un seul système de collecte? **Deux systèmes car trop différent actuellement**

2. La mise en commun du personnel et d'équipements de travaux publics va de soi. Il y a là des économies d'échelle. Est-ce que la dette du tracteur à trottoir de Lac-des-Aigles devrait demeurer uniquement à la charge des contribuables l'ancien Lac-des-Aigles ou devrait être partagée à tous les contribuables de la nouvelle municipalité? **Lac des Aigles seulement**

3. Saint-Guy n'a pas de règlement sur la vidange des fosses septiques. Lac-des-Aigles en a un qui oblige la vidange aux deux ans. Il y a intérêt à ce que tous les citoyens soient sur le même pied à cet égard. La nouvelle municipalité devrait-elle adopter ce règlement? **Oui règlements devrait être identique**

4. Le conseil au lendemain d'une fusion serait composé de tous les membres des deux conseils. Par ailleurs, pour l'élection de 2025, souhaitez-vous diminuer le nombre de membres à sept? Ou attendre cette diminution pour l'élection de 2029? **Oui en 2025**

5. ---

6. L'émission des permis et les inspections d'urbanisme sont faits par la MRC à Saint-Guy mais fait en régie à Lac-des-Aigles. Il y a intérêt à ce que tous les citoyens soient sur le même pied à cet égard. Souhaitez-vous que la nouvelle municipalité soit autonome en la matière ou signe une entente avec sa MRC d'appartenance? **Non tous les permis seront en régie comme à LDA**

7. Lors de la période de transition où le nombre de membres du conseil serait plus élevé, souhaitez-vous que tous les membres aient la même rémunération, considérant que celle de Saint-Guy est inférieure actuellement? **Oui on se fixe comme le plus élevé**

8. Il est clair que les capacités d'accueil des bureaux administratifs sont supérieures à Lac-des-Aigles. Cependant, l'édifice de Saint-Guy peut toujours être utile, notamment pour des réunions de conseil, des séances d'information, la présence de personnel pour les paiements de taxes ou pour des rencontres pour les permis, etc. Souhaitez-vous en faire une orientation qui serait incluse dans la demande commune de regroupement? **Oui le bureau de St-Guy sera ouvert 1 jour semaine et il y aura au minimum 3 réunions du conseil à St-Guy par année**

9. Optez-vous pour un nom temporaire de la future municipalité (ex. : Lac-des-Aigles-Saint-Guy) d'ici au choix d'un nom permanent? Ou souhaitez-vous que le nom de la future municipalité soit décidé lors du règlement de regroupement? Dans le premier cas, vous pourriez profiter de l'élection de 2025 pour proposer un choix de nom à la population. **Non feront tout de suite le choix soit Lac-des-Aigles pour l'ensemble. La rue principale de St-Guy sera renommée Rue St-Guy à Lac-des-Aigles et les rangs de St-Guy qui ont déjà un no identique à LDA seront renommés ex RG St Guy no 4. Donc impacte zéro pour LDA.**

10. Il sera impératif de renommer des voies de circulation. Souhaitez-vous que le comité actuel se penche là-dessus ou vous préférez créer un comité séparé pour y travailler.

Maire

DG

Comme cela implique beaucoup de recherche et une part d'émotions, je vous suggère de mener ces travaux en parallèle. **Voir no 9**

11. Saint-Guy seulement.

Nous prévoyons une journée de travail avec les deux dg en janvier.

Prévoyons aussi une rencontre du comité actuel en fin janvier pour partager vos réflexions et les données financières.

Nous comprenons, que le calendrier de travail n'a pas à précipiter les travaux. La position finale du comité pour recommandation à chacun de vos conseils serait opportune au printemps.

Il est proposé par Le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retient les réponses telles qu'énoncées, ci-haut et les transmette à M. Denis Côté du MAMH.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

304-22

6. GESTION, DIRECTEUR,... – SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles augmente à 7 h le temps payé pour la gestion du directeur du service incendie 2023.

Majore le salaire du directeur du service incendie au même pourcentage que celui des pompiers 1 et 2.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. DRAG DE MOTONEIGES LE 26 FÉVRIER 2022 (ABRASIF ET EMPLOYÉ)

Sujet remis à la réunion du 9 janvier 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucune question

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 304-22

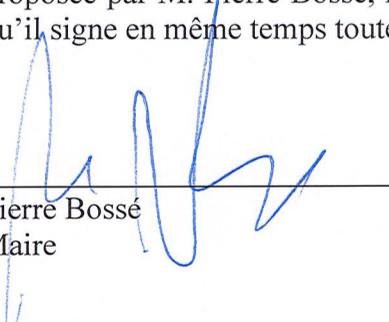


Francine Beaulieu, directrice générale

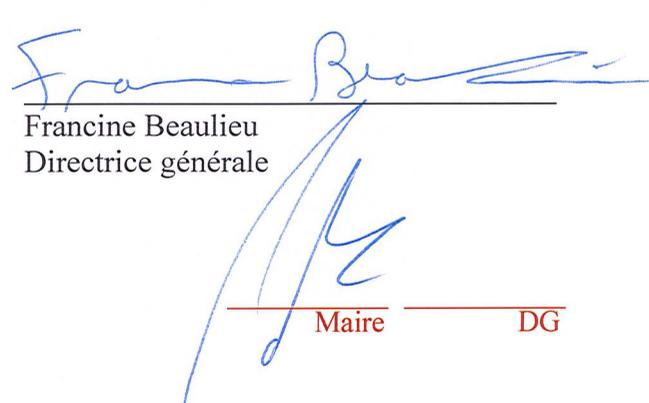
305-22

8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée est proposée par M. Pierre Bossé, maire. Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale